

IV

Cadre de classement des archives communales  
antérieures à 1790.

Série A A.

ACTES CONSTITUTIFS ET POLITIQUES DE LA COMMUNE. —

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Cartulaires de la cité. Coutumiers. Livre d'or et Memorial.

Chartes des rois, des princes, des évêques, des seigneurs et des villes relatives à la constitution et aux privilèges et franchises de la commune.

Correspondance des souverains, corps d'État, gouverneurs et autres personnages et corps de ville avec la commune, concernant la situation politique et le gouvernement du royaume, de la province et de la ville (1).

Cérémonies; entrées solennelles des rois, des princes, des évêques, des gouverneurs.

Nomination des députés aux États généraux ou provinciaux et délégués de ces États.

Ambassades auprès des souverains et des villes.

Série B B.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Actes du consulat et de l'échevinage. Délibérations des conseils de ville.

Élections et nominations des maires, consuls, échevins, officiers de ville, etc.

Enregistrement de la correspondance.

Registres des réceptions de bourgeois.

(1) Les lettres missives traitant d'objets particuliers sont classées dans les séries et dossiers concernant ces objets.

Série C C.

FINANCES, IMPÔTS ET COMPTABILITÉ.

Taxes perçues au nom du roi, des seigneurs et des États de la province. Taille, abonnement. Taxes perçues au profit de la ville. Droits de banalité.

Réductions d'impôts pour insuffisance de récoltes.

Arpentements et cadastres (1) de ville, de paroisse et de quartier.

Comptes des recettes et des dépenses, et pièces à l'appui; fournitures et commandes.

Octrois, rentes, droits divers.

Dettes de la ville; emprunts.

Rachat par la ville des offices municipaux ou autres.

Opérations financières diverses.

Série D D.

BIENS COMMUNAUX. — EAUX ET FORÊTS. — TRAVAUX PUBLICS. — VOIRIE.

Titres et haux des propriétés communales, terres, maisons, rentes, etc. Procès-verbaux de délimitation de territoire.

Administration forestière, affermage de la chasse et de la pêche.

Navigaton, cours d'eau, etc.

Concessions et exploitations de mines.

Établissement et entretien des routes, ponts, ports, etc.

Construction, réparation, entretien, démolition d'édifices publics, hôtels de ville, églises, hôpitaux, prisons, fontaines, théâtres, halles, cimetières, etc.

Embellissement, pavage, éclairage.

Incendies, inondations et sinistres divers.

(1) On englobe ici sous le nom général de cadastres tous les livres fonciers, quels que soient les noms, variables suivant les régions, sous lesquels on a connu de ces documents. Mais il ne s'agit, bien entendu ici, que de livres municipaux, et non pas de terriers seigneuriaux dont la place n'est pas, en principe, dans les archives municipales.

Série E E.

AFFAIRES MILITAIRES.

Ban et arrière-ban, montres militaires, arbalétriers, archers, arquebusiers.

Milices bourgeoises et troupes à la solde de la ville.

Remparts. Fortifications, forts et batteries. Armes, artillerie. Poudres et salpêtre.

Casernes, logements militaires; troupes de passage; réquisitions d'hommes, de chevaux, de vivres et de fourrages; transports militaires.

Entretien des prisonniers militaires.

Défense de la ville. Faits de guerre.

Construction et armement de vaisseaux; entrées et sorties de navires de guerre; rapports de la municipalité avec la marine d'État; fortification des ports et des côtes; phares, etc.

Série F F.

JUSTICE. — PROCÉDURES. — POLICE.

Documents concernant les juridictions royales et seigneuriales du lieu et de la province, et les rapports de la ville avec ces juridictions (1).

Juridictions municipales supprimées avant 1789.

Procès intentés à la commune ou soutenus par elle (2).

(1) Tous les fonds de justices de l'Ancien Régime, royales, seigneuriales (laïques et ecclésiastiques), municipales, doivent avoir été versés en 1791 dans les greffes des Tribunaux de district d'où ils sont passés dans les greffes judiciaires modernes, et, de là, dans les Archives nationales ou départementales. Font seule exception et peuvent légitimement se trouver dans les archives communales les fonds de juridictions municipales supprimées avant la Révolution.

(2) Les dossiers des procès seraient plus logiquement joints aux séries correspondant à l'objet de chaque procès. Cette rubrique est néanmoins maintenue ici, tant en raison des classement et inventaires antérieurs qui l'ont stabilisée dans la série FF qu'à cause de l'avantage que présente par ailleurs le groupement de toutes les affaires contentieuses. Mais il est de rigueur de représenter par un renvoi dans leurs sections respectives les dossiers de procès rassemblés dans la série FF. Si l'on adopte le procédé inverse de classement, on devra placer ici un moment des dossiers de procès disparus dans les séries.

Police : répression des séditions, des crimes et des délits (1) ; police des théâtres, des jeux et lieux publics.  
Exécutions, emprisonnements, maréchaussée, etc.

Série G. G.

CULTES. — INSTRUCTION PUBLIQUE. — ASSISTANCE PUBLIQUE.

Actes provenant des paroisses : baptêmes, mariages, sépultures antérieurs au 20 septembre 1792 (2). Registres protestants postérieurs à la révocation de l'édit de Nantes (3). Correspondance avec l'intendant concernant les naissances, mariages et décès.

Clergé séculier et régulier, chapelles, confréries, comptes et inventaires de fabriques (4).

Exercice de la religion réformée, poursuites contre les protestants, saisie et gestion de leurs biens.  
Culte israélite.

(1) Les dossiers de police sont propres aux villes où il a existé des juges ordinaires ne relevant pas du surséain et rétribués par la ville, et à celles où les consuls-et-échevins ont exercé les fonctions de lieutenant de police.

(2) Il s'agit de l'un des deux exemplaires tenus par les curés, ou exécution de l'ordonnance civile de 1667. La collection de ces registres a été retirée des églises et remise aux municipalités en vertu de la loi du 20 septembre 1792. Les registres tenus antérieurement à 1667 n'étaient établis qu'en un seul exemplaire et destinés aux greffes des sièges royaux, bailliages ou maréchaussées (ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 et de Blois de 1579). A partir de 1667 les greffes déjà nantis, en principe, de l'exemplaire unique antérieur à cette date ont reçu le second exemplaire. Les collections des greffes sont passées en 1791 dans les tribunaux de district puis dans les préfectures ; ils ont été transférés dans les greffes de première instance en 1817, et ils font, présentement, retour aux Archives départementales comme ne présentant plus qu'un intérêt historique.

(3) Les actes antérieurs à la révocation ont été versés dans les greffes, d'où ils rentrent aux Archives départementales dans les conditions indiquées à la note précédente. Les seuls registres protestants qui fassent régulièrement partie des archives communales sont ceux de l'Édit de tolérance ; les registres dits du Désert peuvent également s'y rencontrer par suite de dépôts officieux.

(4) Documents concernant les rapports de la ville avec les établissements religieux, à l'exclusion des documents faisant partie des archives de ceux-ci. Ces derniers se trouvent aux Archives départementales. Toutefois, les archives communales peuvent comprendre exceptionnellement des expéditions de comptes et inventaires de fabriques établies pour être présentées au corps de ville. Le caractère municipal de ces expéditions apparaît soit par le protocole initial ou final, soit par les formules de collation.

Universités, collèges, jésuites, oratoriens, etc. ; écoles de droit, de médecine, de dessin, de sciences et arts (1) ; petites écoles.

Représentations théâtrales.

Médecins, chirurgiens et sages-femmes.

Règlements et administration des hôpitaux, maladreries, asiles d'aliénés, bureaux de secours (2). Santé maritime.

Mendicité.

Épidémies.

Série H. H.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

Taxes et mercuriales des grains et denrées de toute nature.

Subsistances et approvisionnements.

Règlements pour les moissons et les vendanges ; nominations de pâtres ; désignation de prairies pour les regains ; procès-verbaux de clôture et d'abornement de terrains ; défrichements ; cours d'agriculture.

Épizooties, foires et marchés.

Usines, manufactures, colportage, exploitations.

Règlements de commerce. Corporations d'arts et métiers, statuts.

Administration du port. Marine de commerce. Pêche maritime.

Commerce maritime. École de marine. Cours d'hydrographie.

Diligences, relais. Poste aux lettres.

Série I. I.

DOCUMENTS DIVERS

Tabellionages municipaux (3).

Documents acquis ou donnés.

(1) Documents relatifs aux rapports de la municipalité avec ces établissements, sauf le cas où il s'agit d'institutions municipales disparues avant 1789 et dont les archives propres se seraient trouvées régulièrement réunies à celles de la ville. Les archives des Universités, collèges et écoles supprimés en exécution des lois révolutionnaires, doivent se trouver dans la série D des Archives départementales.

(2) Documents relatifs aux rapports de la municipalité avec ces établissements ou concernant la part dévolue au corps de ville dans leur administration. Ils s'agit donc ici d'éléments bien distincts des archives propres des institutions charitables.

(3) L'instruction de 1857 portait tel : Minutes, protocoles de notaires. Il ne faut s'agir, bien entendu, que des minutes et protocoles provenant du tabellionage exercé par la municipalité dans certaines villes.

Inventaires et récolements anciens et modernes des archives anciennes et du mobilier.

Cartes, plans (1), manuscrits et estampes.

Documents municipaux ne se rattachant pas aux séries précédentes (2).

Annexe.

OBJETS D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE (3).

(1) Les plans pliés sont joints aux dossiers qu'ils concernent; tout sous groupés ici les plans qui ne se rattachent à aucun dossier, ou ceux qui, en raison de leur format, doivent être rangés à part; mais ils doivent, dans ce cas, être représentés à leur place normale par une fiche de renvoi.

(2) Il s'agit ici des documents municipaux; les documents non municipaux, s'ils en trouvent, doivent être réintégrés dans les dépôts où la loi leur assigne une place (voir Règlement, art. 38). La série II peut aussi comprendre des documents donnés par des particuliers. À la condition que ceux-ci en aient été légitimement possesseurs. Mais on évitera en général de laisser encombrer les archives municipales par des documents étrangers; ceux-ci prendront place de préférence à la Bibliothèque municipale, ou seront aiguillés sur les dépôts d'archives correspondant à la nature des papiers offerts.

(3) Sont inscrits à l'inventaire, avec un numéro par objet, les meubles précieux, œuvres d'art et pièces archéologiques déposés aux archives ou répartis dans les diverses salles de la mairie, à l'exception de tout objet déjà immatriculé au musée.

TABLe  
DU CADRE DE CLASSEMENT  
DES ARCHIVES ANCIENNES.

Abonnement.....	CC	Gadastres.....	CC
Abornements de terrains.....	III	Cartes.....	II
ACTES CONSTITUTIFS ET POLITIQUES DE LA COMMUNE.....	AA	Cartulaires.....	AA
Actes du consulat et de l'échevinage.....	BB	Casernes.....	EE
Actes paroissiaux.....	GG	Cérémonies.....	AA
ADMINISTRATION COMMUNALE.....	BB	Chapelles.....	GG
AFFAIRES MILITAIRES.....	EE	Chartes de privilèges et franchises.....	AA
Affermage de la chasse et de la pêche.....	DD	Chasse, affermage.....	DD
A ENCOURTUNE.....	III	Chevaux, réquisitions.....	EE
Aliénés (asile d').....	GG	Chirurgiens.....	GG
Ambassades.....	AA	Cimetières.....	DD
Approvisionnement.....	III	Clergé.....	GG
Arbalétriers.....	EE	Cloîtres et abornements de terrains.....	III
Archéologie (objets d')..... annexes	EE	Collèges.....	GG
Archers.....	EE	Colportage.....	III
Archives, inventaires et récolements.....	II	Communes.....	III
Armes.....	AA	Comptabilité.....	CC
Arpentements.....	CC	Comptes.....	CC
Arquebusiers.....	EE	Confréries.....	GG
Arrière-ban.....	EE	Conseils de ville, délibérations.....	BB
Art (objets d')..... annexes	EE	Consulat, actes.....	BB
Artillerie.....	EE	Consults, élections.....	BB
Arts.....	GG	Corporations d'arts et métiers, statuts.....	III
Arts et métiers, statuts des corporations.....	III	Correspondance, enregistrement.....	BB
Asiles d'aliénés.....	GG	Correspondance générale.....	AA
ASSISTANCE PUBLIQUE.....	GG	Côtes, fortifications.....	EE
Ban et arrière-ban.....	EE	Cours d'agriculture.....	III
Banalité.....	CC	Cours d'eau.....	DD
Baptêmes.....	GG	Cours d'hydrographie.....	III
Batteries.....	EE	Coutumiers.....	AA
Baux.....	DD	Crimes.....	FF
Baux-Arts.....	GG	Cultras.....	GG
BIENS COMMUNAUX.....	DD	Défense de la ville.....	EE
Bourgeois, réceptions.....	BB	Défrichements.....	HH
Bureaux de secours.....	GG	Délibérations des conseils de ville.....	BB
		Délimitations des terroirs.....	DD
		Délits.....	FF

Denrées, taxes et mercuriales.....	HH	Inondations.....	DD	Pêche, affermage.....	DD	Rentes, litres.....	DD
Dépenses, comptes.....	CC	Instruction publique.....	GG	Pêche maritime.....	III	Réquisitions militaires.....	EE
Députés aux États.....	AA	Inventaires des archives et du mobilier.....	II	Pharos.....	GG	Routes.....	DD
Dessein (écoles de).....	CC	Israélite (culte).....	GG	Plans.....	EE	Sages-femmes.....	GG
Dettes.....	CC	Jésuites.....	GG	Police.....	II	Salpêtre.....	EE
Diligences.....	III	Joux, police.....	FF	Ponts.....	DD	Santé maritime.....	GG
Droit (école de).....	GG	Jurifs.....	GG	Ports, administration.....	III	Sciences.....	GG
Eaux et pontons.....	DD	Juridictions.....	FF	— établissement et entretien.....	DD	Secours (Bureaux de).....	CC
Échevinage, actes.....	BB	Justice.....	FF	— fortifications.....	EE	Séditions.....	FF
Échevins, élections.....	BB	Lieux publics, police.....	FF	Poste aux lettres.....	III	Sépultures.....	GG
Éclairage.....	DD	Livre d'or.....	AA	Poudres.....	EE	Similaires.....	DD
Écoles.....	GG	Logements militaires.....	EE	Prairies pour les regains.....	III	Statuts des corporations.....	III
Écoles de marine.....	III	Maires, élections.....	BB	Prisonniers militaires.....	EE	Substances.....	III
Églises.....	DD	Maladreries.....	GG	Prisons, édifices.....	DD	Tabellionages municipaux.....	II
Élections.....	BB	Manufactures.....	III	Privileges.....	FF	Taille.....	CC
Émbellissements.....	FF	Manuscrits.....	II	— emprisonnement.....	AA	Taxes, impôts.....	III
Emprisonnements.....	CC	Marchés.....	III	Procès.....	FF	Taxes des grains et denrées.....	CC
Emprunts.....	CC	Maréchaussée.....	FF	Procedans.....	FF	Terroirs, délimitations.....	DD
Enregistrement de la correspondance.....	BB	Mariages.....	GG	Protestants, exercice de la religion, poursuite, saisie et gestion des biens; registres.....	GG	Théâtres, édifices.....	DD
Entrées solennelles.....	AA	Marine de commerce.....	III	Rechat des offices.....	CC	— polices.....	FF
Épidémies.....	GG	Marine de guerre.....	EE	Réception des bourgeois.....	BB	— représentations.....	CC
Épizooties.....	HH	Marine, santé.....	GG	Récottes, comptes.....	CC	Titres de propriété.....	DD
Estampes.....	II	Médecine (école de).....	GG	Récollement d'archives et du mobilier.....	II	Transports militaires.....	EE
États généraux, députés.....	AA	Médecins.....	GG	Régimes, réductions d'impôts.....	CC	Troupes à la solde de la ville.....	EE
États provinciaux, députés.....	AA	Mémorial.....	AA	Registres paroissiaux.....	GG	Troupes de passage.....	EE
Exécutions.....	FF	Mendicité.....	GG	Reins.....	III	Universités.....	CC
Exploitations.....	HH	Mercuriales.....	HH	Remparts.....	EE	Usines.....	GG
Fabrications, comptes et inventaires	GG	Milices bourgeoises.....	EE	Routes.....	CC	Vaisseaux, construction et armement.....	EE
FRANCAIS.....	CC	Mines.....	DD	—	GG	Vendanges, réglemens.....	III
Foires et marchés.....	HH	Mobilier (inventaires et récollements).....	II	Yvoire.....	DD	Vivres, réquisitions.....	EE
Fontaines.....	DD	Moissons, réglemens.....	III				
Fortés.....	DD	Montres militaires.....	EE				
Fortifications.....	EE	Navigation.....	DD				
Forêts.....	EE	Navires de guerre, entrées et sorties.....	EE				
Fourrages, réquisitions.....	AA	Notariat, tabellionages municipaux.....	II				
Franchises.....	AA	Objets d'art.....	II				
Grains, taxes et mercuriales.....	HH	Océroi.....	CC				
Guerre (faits de).....	EE	Offices, rachat.....	CC				
Halles.....	DD	Officiers de ville, nomination.....	BB				
Hôpitaux, édifices.....	DD	Oratoriens.....	GG				
— règlement et administration.....	GG	Passages de troupes.....	EE				
Hôtel de ville.....	DD	PAIRS.....	III				
Hydrographie, cours.....	HH	Pavage.....	DD				
Israélites.....	CC						
Incendies.....	DD						
Industries.....	HH						